

**Association Sauvegarde et Renouveau
du Versant Belvédère – Roquebillière**

14 rue Dalloni - 06450 Roquebillière

fax 04 93 03 52 84

www.sauvegarde-roquebilliere.info

Association loi 1901 n°280089 du 18/6/97

**PRESENTATION SYNTHETIQUE
DU DOSSIER DU VERSANT
BELVEDERE - ROQUEBILLIERE**

Réf. ASRI – V3 du 23/10/10

1 - Rappel chronologique des faits

- 24 novembre 1926: un glissement de terrain du versant de Belvédère emporte une partie du village de Roquebillière faisant 19 morts.
- 1968 à 1971 : des fissures apparaissent sur ce versant, provoquant une évacuation temporaire de la population en avril 1971. Le Préfet demande un rapport « d'Analyse sur la stabilité du versant » au BRGM et au CETE. Le Maire demande une contre-expertise au Professeur Jean-Philippe MANGIN et obtient la réalisation de travaux de confortement de ce versant. Il prend également une délibération pour faire évacuer le vieux village à titre préventif le jour où toutes les conditions de relogement des familles seront réunies.
- 27 juin 1974 : le Maire de Roquebillière prend un arrêté définissant une « zone dangereuse » située entre le vallon du Ruinas et la stèle de 1926 : l'interdiction d'habiter dans cette zone sera formelle dès que les nouveaux logements seront construits.
- 16 février 1977 : Le Préfet prend un arrêté définissant une zone sur les communes de Roquebillière et Belvédère où toute construction est interdite.
- 1997 : le Préfet déclare évacuer et détruire le vieux village de Roquebillière sur recommandation de la DDE (Comité d'experts "Comité 97").
- De 1999 à 2009, les élus locaux et l'association Sauvegarde et Renouveau du Versant Belvédère-Roquebillière commanditent les contre-expertises suivantes :
 - 1999 : analyse de la stabilité du versant par le Docteur Paul CONTI, Géologue Expert Cour d'Appel d'Aix,
 - 2000 : analyse de la stabilité du versant par le Professeur Christophe BONNARD, Bureau d'Etudes Géologiques, Ecole Polytechnique de Lausanne et Université de Genève,
 - 2001 : mesures de confortement du versant par le Professeur Christophe BONNARD, Bureau d'Etudes Géologiques, Ecole Polytechnique de Lausanne et Université de Genève,
 - 2010 : analyse des eaux profondes du versant par le Cabinet RISSER agréé par la DDE et la Préfecture des Alpes Maritimes.

2 - La position de la DDE des Alpes-Maritimes

La DDE appuie sa recommandation d'évacuation et de destruction du village sur une interprétation des conclusions du rapport BRGM-CETE de 1971, et notamment les points suivants :

- **L'occurrence du danger** : le glissement de 1926 a été suivi de phénomènes similaires en 1968 et 1971 heureusement sans conséquence, et la probabilité de voir se renouveler un glissement de terrain est actuellement maximale.
- **L'importance du danger** : le volume de terre susceptible d'être mis en mouvement (glissement puis coulée) a été estimé en 1999 par la DDE à 4 millions de mètres cubes.
- **La cause du danger** : les eaux profondes souterraines, cause majeur du risque, gonflent le versant "comme une éponge" ce qui provoque une rupture brutale du manteau de revêtement.
- **L'absence de prévision possible** : le phénomène se déclenche de façon soudaine sans signe précurseur et ne permet donc pas d'envisager des mesures préventives d'évacuation, ni même d'installer un système de surveillance du versant.
- **L'absence de moyens de sauvegarde techniquement et économiquement acceptables** : les travaux de drainage des eaux profondes sont présentés comme techniquement impossibles car on ne sait pas localiser ces eaux, et économiquement prohibitifs. Cette position justifie économiquement l'évacuation du village.

3 - La position de l'Association Sauvegarde et Renouveau du Versant Belvédère-Roquebillière

Nous contestons la recommandation de la DDE sur le fond pour chacun des cinq éléments avancés :

- **L'occurrence du danger n'est pas avérée** : les phénomènes de 1968 et 1971 n'ont aucun rapport avec celui de 1926. Il ne sont pas dus à des mouvements naturels de terrain mais à des travaux réalisés au cours des années précédentes de façon inconsidérée ayant fragilisé le revêtement superficiel :
 - réouverture de « l'ancienne » route Roquebillière-Belvédère au bulldozer sans confortements ni caniveaux d'écoulement,
 - ouverture d'une carrière d'argile d'EDF, malgré l'opposition formelle des habitants,
 - remblaiement de décharges sauvages sans nettoyage, ni stabilisation.

Ces travaux, et leurs conséquences prévisibles, ont été vigoureusement dénoncés, y compris **avant** les phénomènes de 1971:

- par le Professeur CORROY lors de son inspection in situ du 24 avril 1969 où il écrit sa "stupeur" de constater ces travaux qu'il incrimine dans les premiers mouvements constatés en septembre 1968 et en février 1969,
- par le Professeur MANGIN, dans ses différents rapports (8/04/71, 24/06/71, 12/03/72)
- par le Maire de Roquebillière dans son courrier au Préfet THOMAS du 3/05/71 dans lequel il demande de rechercher les responsabilités pour ces travaux "inconsidérés" occasionnant des préjudices à la Municipalité et aux propriétés.

- **L'importance du danger est surévaluée** : tous les experts consultés, y compris ceux de la DDE, estiment le volume du glissement de terrain de 1926 à quelques 210 000 mètres cubes. Hors, la DEE considère que le risque actuel d'un glissement concerne un volume de 4 millions de mètres cubes soit 20 fois plus !!!
Paradoxalement, la DDE explique que la commune de Belvédère n'est pas concernée par un glissement d'une telle ampleur et que la Vésubie ne sera pas non plus impactée : dans ces conditions, la DDE peut ainsi sous-évaluer le coût de l'évacuation du Vieux Village.

- **Les causes du danger sont multiples** : les eaux profondes sont une des causes de 1926 mais c'est surtout la conjonction de quatre autres facteurs qui a conduit à cette catastrophe :
 - une pluviométrie exceptionnelle : 2 mètres les 40 jours précédents contre une moyenne annuelle de 1 mètre,
 - un arrosage systématique par épandage qui a saturé l'ensemble des terrains,
 - une absence complète de drains et de canaux de collecte et d'évacuation de toutes ces eaux de surface,
 - des mouvements sismiques qui ont joué un rôle d'amorçage du glissementC'est donc en agissant simultanément sur toutes ces causes en termes de surveillance et de travaux correctifs que l'on obtiendra une réduction pérenne du risque compatible avec le maintien de la population en place.

- **Les mouvements de terrain sont prévisibles car toujours précédés de signes annonciateurs** :
En 1926, la population avait été évacuée les jours précédents en raison de fissures sur le versant : elle a malheureusement été autorisée à regagner ses foyers la veille du drame !
En 1971 aussi, des fissures ont été relevées et surveillées plusieurs jours avant d'évacuer provisoirement la population en préventif.
Tous les experts sont unanimes sur ce sujet et ont proposé dans le détail les solutions à mettre en œuvre pour surveiller le versant. Certaines actions ont d'ailleurs été déjà réalisées et ont fait leur preuve en baissant le niveau de risque de manière importante :
 - installation de piézomètres pour mesurer le niveau des eaux profondes en 1974,
 - installation d'un pluviomètre pour surveiller le niveau des précipitations en 2003,

- **Il existe des moyens pour sécuriser le versant permettant de maintenir la population en place en diminuant le risque existant** :
Parmi ces mesures, certaines ont d'ores et déjà été réalisées ces dernières années :
 - interdiction effective de l'arrosage « systématique » sur tout le versant, conformément aux arrêtés préfectoraux successifs 1/06/27, 2/05/52 et 23/06/71,
 - réparation des canaux d'adduction d'eau sur tout le versant, conformément à l'arrêté préfectoral du 11/12/2003,
 - réfection et pose de canaux de captage des eaux de surface tout le long de l'ancienne route Roquebillière-Belvédère.Les derniers travaux à réaliser sont les drains sub-horizontaux et longitudinaux qui ne pouvaient être envisagés sans localisation des eaux profondes : les conclusions du Rapport RISSER (avril 2010) mettent en évidence la présence de ces eaux à environ 60 mètres de profondeur et localisent 4 points particuliers pour implanter des piézomètres dans un premier temps, puis après confirmation des volumes d'eau, réaliser les forages préconisés par les experts.

NOTRE PLAN D'ACTION POUR 2010-2011

1 - Contre le Plan de Prévention des Risques établi par la Préfecture

- Un projet de PPR a été établi en 2001 par la Préfecture : sur la carte associé, toutes les zones rouges commençant par la lettre M (M = risque MAJEUR où aucune parade n'est techniquement possible) sont les zones où toutes les maisons seront évacuées et rasées.
- Ce projet de PPR a été rejeté par tous les Maires (MM. Reghezza, Maurel, Camous, Rainart, Burro) jusqu'à ce que M. Gérard MANFREDI le fasse accepter par le conseil municipal de Roquebillière le 24 mai 2008.
- Nous avons donc porté plainte au Tribunal Administratif en août 2008 pour une « injonction de faire les travaux de confortement du Versant » : c'est le seul moyen que nous ayons pour nous opposer à ce PPR en supprimant les zones rouges d'évacuation.

2 - Suivre l'exploitation qui va être faite du Rapport RISSER d'Avril 2010

- Nous approuvons totalement l'étude RISSER lancée en 2009 par la Mairie de Roquebillière en réponse au Tribunal Administratif. Les conclusions sont excellentes et permettent de lever le dernier point d'interrogation de tous les experts : on sait maintenant localiser et mesurer les eaux profondes.
- Le Cabinet RISSER demande en complément de son étude la réalisation d'une première tranche de travaux de 4 forages équipés de piézomètres : nous soutenons également cette demande et espérons que le Conseil Général acceptera de la financer comme la première.
- Les Maires de Belvédère et Roquebillière doivent maintenant afficher clairement leur opposition au projet d'évacuation de la DDE et le notifier par écrit au Préfet : tous leurs prédécesseurs, conjointement avec l'Association, ont écrit aux 4 Préfets précédents leur opposition et tous les Préfets ont fait marche arrière.
- M. Paul BURRO a déjà écrit au Préfet et au Conseil Général pour demander la réalisation de tous les travaux préconisés et s'opposer à l'évacuation qui touche son quartier Saint-Antoine : aujourd'hui la Préfecture exclut (temporairement ?) la commune de Belvédère de son plan d'évacuation.

Le projet de révision de PPR présenté en réunion publique le 22 octobre 2010 nous interpelle :

- **il n'a aucun lien avec l'étude RISSER** : la zone rouge d'évacuation présentée ne correspond pas du tout aux zones « sensibles » du rapport RISSER
- **il est différent de celui présenté à la commission de travail** par le Maire le 30 septembre dernier (aucune habitation n'était concernée)
- **il est identique au projet présenté par la DDE en 2005** comme « compromis raisonnable » pour sortir du dossier : les Maires de l'époque et nous-mêmes l'avons rejeté.

Nous restons donc très vigilants sur la suite des événements en défendant toujours notre position immuable depuis 1997 : aucune maison ne doit être évacuée si on suit les recommandations des experts.